PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 mars 2023, à 19 heures 30, à la salle du conseil municipal et à laquelle sont présents :

MM.	Laurent	Laverdière,	Maire
	Jean	Doyon,	Conseiller
	Dominic	Gonthier,	Conseiller
	~~Sylvain~~	~~Lachance,~~	~~Conseiller~~
~~M~~[mes]	~~Andrée-Ann~~	~~Gaudreault,~~	~~Conseillère~~
	~~Sara~~	~~Dufour,~~	~~Conseillère~~
	Stéphanie	Roy,	Conseillère

Monsieur Sylvain Lachance est absent, car il a remis sa démission le 10 janvier 2023. Madame Sara Dufour est absente, car elle a remis sa démission le 18 janvier 2023. Madame Andrée-Ann Gaudreault est absente car elle a remis sa démission le 2 mars 2023.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Formant quorum puisque quatre élus sont présents, monsieur Laurent Laverdière, maire, se doit de voter à chaque résolution, la séance est ouverte sous la présidence de M. Laurent Laverdière, Maire. Madame Annick Grégoire-Bégin fait fonction de greffière-trésorière.

23-03-049 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Jean Doyon et appuyée par Madame Stéphanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER l'ordre du jour suivante :

Les questions devront porter exclusivement sur les points porter à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3.0 LÉGISLATION
3.1 Avis de motion 357-2023 ;
3.2 Adoption du premier projet de règlement 357-2023 **(Résolution) ;**
3.3 Dépôt de la lettre de démission de la conseillère # 4 – madame Andrée-Ann Gaudreault (DATE DU SCRUTIN 23 AVRIL 2023(acceptation par Résolution);
3.4 Acceptation démission Sylvain Lachance (Résolution) ;
3.5 Acceptation de la démission de madame Sara Dufour (Résolution) ;

4.0 ADMINISTRATION
4.1 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 6 février 2023 **(Résolution)**;
4.2 Adoption du procès-verbal – Séance extraordinaire du 7 février 2023 **(Résolution)**;
4.3 Adoption des déboursés et comptes à payer **(Résolution)**;
4.4 Dépôt Renouvellement du contrat d'assurance (prime 23 678$);
4.5 Isolation toiture boulangerie (soumission) **(Résolution)**;
4.6 Vente pour non-paiement – Transfert de dossier à la MRC de Montmagny (**Résolution)**;
4.7 Soumission scanneur Bibliothèque **(Résolution)**;

4.8 Soumission réparation galerie **(Résolution)**;
4.9 Budget 2023 – Ainés et famille (6 026$)**(Résolution)**;
4.10 Budget 2023 – Tourisme (1 000$) **(Résolution)**;
4.11 Budget 2023 – Loisirs (6 100$) **(Résolution)**;
4.12 Budget 2023 – Bibliothèque (3 000$) **(Résolution)**;
4.13 Budget 2023 – Dons et commandite (3 500$) **(Résolution)**;
4.14 Budget 2023 – Société de développement (3 000$) **(Résolution)**;
4.15 Projet agent de mise en commun **(Résolution)** ;

5.0 SUIVI
5.1 Nouveaux-Horizons
5.2 PPA-ES
5.3 TECQ

6.0 INFORMATION DU MAIRE

7.0 CORRESPONDANCE
7.1 Réjean Leclerc (chanteur)
7.2 Yan Beauregard (magicien)
7.3 Renouvellement adhésion passion FM;
7.4 Tissé Serré;

8.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE
8.1 Rapport d'activités annuel 2022 – Sécurité incendie **(Résolution)**;

9.0 TRANSPORT
9.1

10.0 HYGIÈNE DU MILIEU
10.1 Soumission pour une pompe d'égouts KSB ;

11.0 SANTÉ ET BIEN ÊTRE
11.1

12.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
12.1 Demande de permis de lotissement – Le boisé des Appalaches (phase 2) **(Résolution)**;
12.2 Soumission fleurs 2023 ;

13.0 LOISIRS ET CULTURE
13.1 Projet d'entente avec le centre de service scolaire **(Résolution)**;

14.0 AUTRES SUJETS
14.1 _____
14.2 _____
14.3 _____
14.4 _____

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

16.0 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 357-2023

Je soussigné, Jean Doyon, conseiller, donne avis de motion du règlement N 357-2023 modifiant le règlement de zonage N 194 afin d'autoriser l'usage « Habitation collective » dans la zone « ScM.6 » et l'usage « Hébergement et restauration » dans la zone « Ac.1 ».

23-03-050 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 357-2023**

ATTENDU QUE la Municipalité désir adopter un règlement modifiant le règlement de zonage N 194 afin d'autoriser l'usage « Habitation collective » dans la zone « ScM.6 » et l'usage « Hébergement et restauration » dans la zone « Ac.1 ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Gonthier, appuyé par madame Stéphanie Roy et appuyé à l'unanimité des conseillers;

D'ADOPTER le premier projet de règlement # 357-2023 modifiant le règlement de zonage N 194 afin d'autoriser l'usage « Habitation collective » dans la zone « ScM.6 » et l'usage « Hébergement et restauration » dans la zone « Ac.1 ».

ADOPTÉE

23-03-051 **AVIS DE VACANCES DE LA CONSEILLÈRE NUMÉRO 4**

ATTENDU QUE la conseillère numéro 4, Mme Andrée-Ann Gaudreault, à remis sa démission au conseil de la Municipalité, le 2 mars 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Doyon et appuyé par madame Stéphanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire;

D'ACCEPTER la démission de la conseillère numéro 4

D'AMORCER le processus d'élection partielle dont la tenue du scrutin aura lieu le 23 avril 2023.

ADOPTÉE

23-03-052 **AVIS DE VACANCES DU CONSEILLER NUMÉRO 2**

ATTENDU QUE le conseiller numéro 2, M. Sylvain Lachance, à remis sa démission au conseil de la Municipalité, le 10 janvier 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Gonthier et appuyé par madame Stéphanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire;

D'ACCEPTER la démission du conseiller numéro 2;

D'AMORCER le processus d'élection partielle dont la tenue du scrutin aura lieu le 23 avril 2023.

ADOPTÉE

23-03-053 **AVIS DE VACANCES DE LA CONSEILLÈRE NUMÉRO 3**

ATTENDU QUE la conseillère numéro 3, Mme Sara Dufour, à remis sa démission au conseil de la Municipalité, le 18 janvier 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Gonthier et appuyé par monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire;

D'ACCEPTER la démission de la conseillère numéro 3;

D'AMORCER le processus d'élection partielle dont la tenue du scrutin aura lieu le 23 avril 2023.

ADOPTÉE

23-03-054 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE 6 FÉVRIER 2023**

ATTENDU QU'UNE copie du procès-verbal a été remis à chaque membre du Conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Doyon et appuyée par monsieur Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

23-03-055 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023**

ATTENDU QU'UNE copie du procès-verbal a été remis à chaque membre du Conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Roy et appuyée par monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

23-03-056 **ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Dominic Gonthier appuyé par monsieur Jean Doyon Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

AUTORISER la greffière-trésorière à payer les factures et les déboursés qui sont inscrits au rapport détaillé et qui a été remis par la secrétaire-trésorière aux membres du Conseil, totalisant un montant de 61 704,71$ et ainsi que les paiements pour le contrat des chemins d'hiver, le déneigement de la rue Philippe et des stationnements.

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je, soussignée, Annick Grégoire-Bégin, greffière-trésorière, de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, certifie que la municipalité dispose des crédits pour acquitter les factures et déboursés dans le rapport remis aux membres du Conseil (Règlement # 297-2007).

_____
Annick Grégoire-Bégin

ADOPTÉE

23-03-057 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QU'il y a eu dépôt au conseil du renouvellement d'assurance;

ATTENDU QUE cette année la prime pour le renouvellement sera d'environ 23 678$ avant taxes;

Il est proposé par monsieur Dominic Gonthier appuyé par monsieur Jean Doyon Et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire;

D'ACCEPTER le renouvellement de la police d'assurance de la Municipalité et d'en payer les sommes requises;

ADOPTÉE

23-03-058 **ISOLATION DU 187, RUE BOUTIN**

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du 187, rue Boutin à Saint-Fabien-de-Panet;

ATTENDU QUE la toiture de ce bâtiment est très peu isolée ou même pas du tout;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 2 soumissions pour l'isolation de la toiture de ce bâtiment;

Isolation Jacques & Frères Inc. : 2 pouces d'uréthane **6 625$** taxes incluses

Isolation Air-Plus :1,5 pouces polyuréthane **7 70,96$** taxes incluses

Il est proposé par monsieur Dominic Gonthier, appuyé par monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire;

D'ACCEPTER la soumission d'Isolation Jacques & Frères inc. au montant de 6 625$ taxes incluses;

MANDATER la directrice-générale à signer tout document requis pour procéder à l'isolation du 187, rue Boutin;

DE PAYER les sommes requises pour l'isolation de la toiture du bâtiment ci-haut mentionné.

ADOPTÉE

23-03-059 **VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES- TRANSFERT DES DOSSIERS À LA MRC**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale et greffière-trésorière a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie conformément aux dispositions de l'article 1022 et suivants du code municipal;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Doyon, appuyé par madame Stéphanie Roy et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et du maire:

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des taxes impayées.

DE MANDATER la directrice-générale et greffière-trésorière de continuer les démarches requises et de recevoir tous paiement de taxes relativement aux immeubles ci-après décrits et ce jusqu'u 17 mars 2023;

D'ORDONNER la vente pour taxes des immeubles sur lesquels des taxes impayées n'ont pas été payées en tout ou en partie sur les immeubles suivants :

Matricule	**Lot**	**Adresse d'immeuble**
2472 11 5827	6 455 023	8, Route 283
2772 04 4978	6 337 026	Chemin des Limites
3066 27 5072	6 046 102	139, rang Ste-Marie
3168 73 9593	6 046 296	1, rue Principale Est
3168 74 7018	6 046 302	3, rue Principale Est
3168 75 2770	6 046 308	183, rue Boutin
3168 75 8707	6 046 316	191, rue Boutin
3168 76 5263	6 046 320	179, rue Bilodeau
3168 76 7341	6 046 322	181, rue Bilodeau
3168 84 05 04	6 046 340	5, rue Principale Est
3168 84 4442	6 046 347	11, rue Principale Est
3168 85 0723	6 046 353	196, rue Bilodeau
3268 06 0705	6 046 524	39 à 39-A, rue Principale Est
3268 06 4746	6 046 527	45, rue Principale Est
3268 06 8207	6 046 529	46, rue Principale Est
3269 15 7861	6 046 552	152, rue Labrecque
3466 10 4261	6 046 753	400, Route 283
3168 84 1281	6 046 344	195, rue Boutin

DE DEMANDER à la directrice-générale et greffière-trésorière, de transmettre la présente résolution à la MRC de Montmagny afin que celle-ci procède, jeudi le 08 juin 2023, à la vente par enchère publique des immeubles mentionnés ci-haut.

DE MANDATER la directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité à enchérir et acquérir ces immeubles au montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipale (1038 C.M).

ADOPTÉE

23-03-060 **BIBLIOTHÈQUE - SCANNEUR**

ATTENDU QUE la bibliothèque a besoin de certains équipements pour pouvoir effectuer les prêts de livres;

ATTENDU QUE le scanneur de la bibliothèque est défectueux;

ATTENDU QUE nous avons obtenue une soumission pour le remplacer de la part de CPU design Inc. au montant de 218,63$ incluant la taxe;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Roy, appuyé par monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire;

D'ACHETER le scanneur pour la bibliothèque.

ADOPTÉE

23-03-061 **GALERIE- BAR LAITIER**

ATTENDU QUE la galerie du bar laitier est à refaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission à cet effet de monsieur Hervé Doyon au 3450$ excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Dominic Gonthier, appuyé par monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire;

DE MANDATER monsieur Hervé Doyon pour la réfection de la galerie du bar laitier au montant de 3 450$ avant taxes.

ADOPTÉE

23-03-062 **BUDGET 2023 – AÎNÉS ET FAMILLE**

Il est proposé par monsieur Jean Doyon, appuyé par monsieur Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire;

D'ACCORDER un montant de 6 026 $ comme budget de fonctionnement pour le dossier « famille / aînés ».

ADOPTÉE

23-03-063 **BUDGET 2023 – TOURISME**

Il est proposé par monsieur Jean Doyon, appuyé par madame Stéphanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire;

D'ACCORDER un montant de 1 000 $ comme budget de fonctionnement pour le dossier « tourisme »;

ADOPTÉE

23-03-064 **BUDGET 2023 – LOISIRS**

Il est proposé par monsieur Dominic Gonthier, appuyé par monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire;

D'ACCORDER un montant de 6 100 $ comme budget de fonctionnement pour le dossier « loisirs ».

ADOPTÉE

23-03-065 **BUDGET 2023 – BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par monsieur Jean Doyon, appuyé par monsieur Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire;

D'ACCORDER un montant de 3 000 $ comme budget de fonctionnement pour le dossier « bibliothèque ».

ADOPTÉE

23-03-066 **BUDGET 2023 – DON ET COMMANDITE**

Il est proposé par monsieur Jean Doyon, appuyé par monsieur Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire;

D'ACCORDER un montant de 3 500 $ comme budget de fonctionnement pour le dossier « dons et commandite ».

ADOPTÉE

23-03-067 **BUDGET 2023 – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT**

Il est proposé par monsieur Jean Doyon, appuyé par monsieur Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire;

D'ACCORDER un montant de 3 000 $ comme budget de fonctionnement pour le dossier « société de développement ».

ADOPTÉE

23-03-068 **PROJET AGENT DE MISE EN COMMUN DES SERVICES**

ATTENDU QUE la MRC de Montmagny a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de St-Just-De-Bretenières, St-Fabien-De-Panet, Ste-Apolline-De-Patton, Ste-Euphémie-Sur-Rivière-Du-Sud, Cap-Saint-Ignace, St-Pierre-De-La-Rivière-Du-Sud, Berthier-Sur-Mer, Lac-Frontière, Ste-Lucie-De-Beauregard, St-Paul-De-Montminy, Notre-Dame-Du-Rosaire, Montmagny, St-François-De-La-Rivière-Du-Sud, St-Antoine-De-L'Isle-Aux-Grues désirent présenter un projet de **MISE EN COMMUN DES SERVICES** dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Gonthier appuyé par madame Stéphanie Roy et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet s'engage à participer le projet de **MISE EN COMMUN DES SERVICES** et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte que la MRC de Montmagny agisse à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

- Le maire et le greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu les correspondances suivantes :

7.1 Réjean Leclerc (chanteur);
7.2 Yan Beauregard (magicien)
7.3 Renouvellement adhésion passion FM ;
7.4 Tissé serré, (Écoréussite)

23-03-069 **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À PASSION FM POUR 2023**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désir devenir membre à la radio Passion FM;

IL EST PROPOSÉ monsieur Jean Doyon, appuyé par madame Stéphanie Roy ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et du maire;

D'ACCEPTER le renouvellement 2023 au coût de 40$ pour la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet;

ADOPTÉE

LETTRE DE CONFIRMATION DE L'INTÉRÊT PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN-DE-PANET POUR LES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR L'ÉCORÉUSSITE DU PARC ET DE L'ABC DES HAUTS-PLATEAUX

Madame, monsieur,

Cette lettre à pour but de confirmer l'intérêt de la Municipalité dans la continuité des activités intergénérationnelles organisées par l'Écoréussite du Parc et de l'ABC des Hauts-Plateaux. Les activités telles que « Maquillage pour enfants à la St-Jean-Baptiste, Cuisine intergénérationnelle, Fabrication de cabane à oiseaux, etc. » ont grandement contribué à sortir les citoyens de leur isolement et à stimuler lors des activités.

La Municipalité est intéressée à faire perdurer ces activités à la hauteur de nos ressources financières et aussi selon les gens que nous pourront recruter pour animer les activités, ce qui pourraient nous limiter dans la poursuite des activités.

Donc la Municipalité, est en accord d'appuyer certains projets qui pourraient être présenté si cela a pour but de bénéficier à nos citoyens, que ce soient des demandes d'aide financière ou des projets pour aider à obtenir des ressources pour animer, organiser et concevoir des activités dans le but de d'offrir ces activités aux citoyens de tous âges à Saint-Fabien-de-Panet.

La municipalité de Saint-Fabien-de-Panet tient à remercier toutes personnes ou organisme ayant participer à l'organisation de ces belles activités.

23-03-070 **RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2022- SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ces actions et le transmettre à la MRC;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a conséquemment complété le dit rapport.

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Dominic Gonthier, APPUYÉ PAR monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire :

D'ADOPTER le Rapport d'activité annuel du Service de sécurité incendie présentant les actions réalisées pendant l'année 2022 en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet.

QUE le Conseil municipal ait pris connaissance des données du Rapport d'activité annuel du Service de sécurité incendie et qu'il l'adopte tel quel.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de la sécurité incendie.

ADOPTÉE

23-03-071 **POMPE D'ÉGOÛTS KSB**

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenue une soumission pour la fourniture d'une pompe d'égout KSB de type KRTF 100-316/224XEG-S;

Gaétan Bolduc & associés Inc. : 21 875,00$ taxes en sus

Il est proposé par madame Stéphanie Roy, appuyé par monsieur Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire;

D'ACCEPTER l'achat de la pompe au coût de 21 875$ avant taxes;

ADOPTÉE

23-03-072 **DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT -LE BOISÉ DES APPALACHES (PHASE 2)**

ATTENDU QUE la Municipalité à reçu une demande de permis de lotissement pour 12 terrains;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme à fait une recommandation favorable pour le lotissement des terrains en date du 3 mars 2023;

Il est proposé par monsieur Jean Doyon, appuyé par madame Stéphanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire;

D'AUTORISER l'émission des permis de lotissement et ce tant que les règlements municipaux sont respectés pour l'émission de ces permis.

ADOPTÉE

23-03-073 **AMÉNAGEMENT DE FLEURS – SOUMISSIONS POUR L'ÉTÉ 2023**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet a demandée à deux fournisseurs de fleurs des propositions d'aménagement de fleurs pour l'été 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet a reçu une seule proposition soit :

LES SERRES DU CANTON INC pour un montant de 4 734,15 $ avant taxes;

LES JARDINS PINEAULT n'ont pas désiré de faire de soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Roy, appuyée par monsieur Dominic Gonthier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et du maire;

D'ACCEPTER la proposition d'aménagement de fleurs des Serres du Canton pour un montant de 4 734,15$ $ avant taxes.

ADOPTÉE

23-03-072 **PROJET D'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE**

ATTENDU QUE le centre de service scolaire de la Côte-du-Sud a proposé à la Municipalité de signer une entente dans le but de pouvoir offrir au citoyen de Saint-Fabien-de-Panet du gymnase de l'école selon certaine plage horaire;

ATTENDU QUE la Municipalité devra en contrepartie payer pour le déneigement du stationnement et être assuré en responsabilité civile en cas d'accident;

Il est proposé par madame Stéphanie Roy, appuyée par monsieur Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire;

DE MANDATER la directrice-générale à négocier l'entente, la signer et de faire toute démarches nécessaires à la réalisation de la signature de cette entente.

ADOPTÉE

23-03-073 **COMITÉ D'ORGANISATION DES LOISIRS DE PANET – PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM**

ATTENDU QUE la Municipalité à reçu la démission de madame Andrée-Ann Gaudreault à titre de conseillère # 4 à la Municipalité de Saint-Fabien-de-panet;

Il est proposé par monsieur Dominic Gonthier, appuyé par madame Stéphanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire;

D'AUTORISER madame Andrée-Ann Gaudreault à être présidente par intérim du comité d'organisation des loisirs de Panet Inc. et ce tant que son poste de conseillère sera vacant.

ADOPTÉE

23-03-074 **BUDGET COMITÉ DES LOISIRS 2023**

ATTENDU QUE la municipalité attribue à chaque année un budget au Comité d'organisation des loisirs de Panet;

ATTENDU QUE le comité des loisirs organise plusieurs activités de financements dans l'année et ce dans le but d'accumulé des sommes pour l'organisation d'activité de plus grandes envergures;

Il est proposé par monsieur Dominic Gonthier, appuyé par monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire;

D'ACCEPTER que le comité d'organisation des loisirs de Panet Inc. conserve son surplus de l'année 2022.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen nous informe qu'il y a une vérification à faire pour une lumière de rue environs à la hauteur du 93, rang Ste-Marie.

Plusieurs questions ont porter sur la taxation 2023 en particulier sur la taxe du rang St-Jean-Baptiste.

23-03-075 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par MONSIEUR Jean Doyon, appuyé madame Stéphanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers et du maire de levée la séance du 6 mars 2023.

DE LEVER la séance à 20h42.

ADOPTÉE

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Laurent Laverdière, Maire	Annick Grégoire-Bégin Directrice générale greffière-trésorière